

Nombre de membres  
En exercice : ..... 19  
Présents : ..... 11  
Absents : ..... 8  
Pouvoirs : ..... 5  
Pour : ..... 13  
Contre : ..... 0  
Abstention : ..... 1

Date de la convocation :

20 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 novembre 2025

Date de la publication de la délibération :

3 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUAPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUAPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/11/01

#### **VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SITUÉ 19 RUE DE LA MAIRIE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un bâtiment situé 19 rue de la Mairie, cadastré AB n°212 d'une surface de 97 m<sup>2</sup>, précédemment utilisé notamment par le club de l'Amitié.

Le projet de vente dudit bien a été évoqué à plusieurs reprises lors de la dernière réunion plénière, en commission urbanisme travaux et cadre de vie et en commission finances et vie économique afin de favoriser le dynamisme économique local et soutenir l'installation de nouveaux commerces au centre bourg.

La municipalité a été sollicitée par M. et Mme Fertil souhaitant acquérir ce bien, inoccupé depuis plus d'un an, pour y développer une activité commerciale de vente de fleurs. 15 m<sup>2</sup> environ issus de la parcelle communale AB n°214 correspondant à la rampe d'accès à ce bâtiment seront également à céder à M. et Mme Fertil.

Suite à la commission finances et vie économique réunie le 18 novembre 2025 et au vu des estimations reçues en mairie pour la vente de ce bien, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de vente à 50 000 euros.

*Considérant qu'il appartient à la commune de soutenir l'implantation d'un commerce répondant aux besoins des habitants,*

*Considérant que ce projet permettrait de revitaliser le centre bourg et de favoriser l'activité économique locale,*

*Considérant qu'il y a lieu de valoriser un bâtiment communal ne répondant plus aux besoins de la commune (problème d'accessibilité ; nécessité de travaux d'investissement importants)*

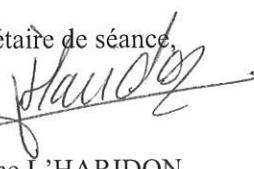
*Vu les choix de la municipalité de réaliser des investissements pour la mutualisation et de rationalisation des différentes salles communales,*

*Vu les estimations réalisées par des professionnels,*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission finances et vie économique réunie le 18.11.2025, par 13 voix pour et 1 abstention (2 élus ne prennent pas part au vote),

- APPROUVE la cession du bien situé 19 rue de la Mairie cadastré AB n°212 et la cession de 15 m<sup>2</sup> environ issus de la parcelle communale AB n°214 correspondant à la rampe d'accès à ce bâtiment
- DECIDE de céder cet ensemble (bâtiment + rampe d'accès) à M. et Mme Fertil (fleuriste) afin d'y installer un commerce de vente de fleurs / compositions florales,
- DECIDE de fixer le prix de vente à 50 000,00 €,
- DIT que la commune prendra en charge les frais de géomètre concernant la division de la parcelle AB n°214 appartenant à la commune,
- DIT que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte et tout document afférent à cette cession.



La secrétaire de séance,  
  
Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : ..... 19  
Présents : ..... 11  
Absents : ..... 8  
Pouvoirs : ..... 5  
Pour : ..... 16  
Contre : ..... 0  
Abstention : ..... 0

## **REGISTRE DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 28 novembre 2025**

Date de la convocation :

20 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 novembre 2025

Date de la publication de la délibération :

3 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUAPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUAPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/11/02

### **AMELIORATION DES SERVICES CYCLABLES / MOBILITES ACTIVES : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approver le projet d'acquisition de mobilier et d'équipements, présenté en commission vie associative, culture, patrimoine et tourisme et en commission finances, afin d'améliorer les services cyclables / mobilités actives sur le territoire communal en aménagement d'une part les abords de l'école afin d'inciter les plus jeunes, ainsi que leurs parents, à l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens (installation notamment d'un abri à vélos) et d'autre part en développant les services aux abords de la voie verte à destination notamment des cyclistes (installation d'une station réparation vélo, de mobilier, de signalétique et de toilettes écologiques).

Ces aménagements s'inscrivent à l'échelle communale mais également dans un schéma plus global, en lien avec les communes voisines, avec l'EPCI (Quimper Bretagne Occidentale) et le département du Finistère répondant ainsi à une forte augmentation de l'usage du vélo.

Ce projet a également pour but de favoriser l'attractivité de la commune et également l'attractivité du territoire à travers la découverte de la voie verte Quimper / Douarnenez.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des aides financières peuvent être allouées par la Région Bretagne ainsi que par l'EPCI (Quimper Bretagne Occidentale) comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant HT</b>		
Achat de mobilier urbain	6608	€ Région Bretagne	25000	€	
Services vélo	38480	€ Fonds concours QBO	12053	€	
		€ Autofinancement GUENGAT	8035	€	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>45088</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>45088</b>	<b>€</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission vie associative, culture, patrimoine et tourisme réunie le 12 mars 2025 et de la commission finances et vie économique réunie le 18 novembre 2025, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'acquisition de mobilier et d'équipements dans le cadre de l'amélioration des services cyclables / mobilités actives,
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Bretagne (Destination touristique Quimper Cornouaille) et auprès de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (fonds de concours vélo),
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**COMMUNE DE GUENGAT**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025  
Reçu en préfecture le 03/12/2025  
Publié le 03 DEC. 2025  
ID : 029-212900666-20251128-20251103-DE

Nombre de membres  
En exercice : ....19  
Présents : .....11  
Absents : .....8  
Pouvoirs : .....5  
Pour : .....16  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

**REGISTRE DES DELIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 novembre 2025**

Date de la convocation :

20 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 novembre 2025

Date de la publication de la délibération :

3 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUAPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUAPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/11/03

**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 26 septembre 2025, décidait d'acquérir l'ensemble immobilier situé 30 rue de Bretagne à Guengat.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été engagée auprès de 3 établissements bancaires pour la souscription d'un emprunt afin de financer cette opération.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Budget Primitif de l'exercice 2025,*

*Considérant la nécessité de financer cette acquisition,*

*Considérant que plusieurs établissements bancaires ont été consultés et que l'offre du Crédit Agricole s'avère la plus avantageuse,*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission finances et vie économique réunie le 18 novembre 2025, à l'unanimité,

➤ AUTORISE le Maire, ou son représentant, à contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 206 300 euros (achat + frais d'acte) destiné à financer l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 30 rue de Bretagne à Guengat,

➤ FIXE les caractéristiques principales de l'emprunt comme suit :

Montant : 206 300,00 €	Durée : 240 mois (20 ans)
Taux fixe : 3,74 %	Périodicité : trimestrielle

Type d'amortissement : amortissement constant

➤ AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

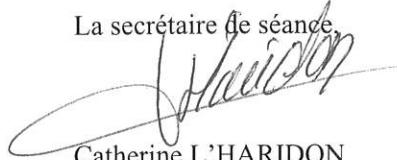
Les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire,

  
David LE GOFF



La secrétaire de séance,

  
Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : ..... 19  
Présents : ..... 11  
Absents : ..... 8  
Pouvoirs : ..... 5  
Pour : ..... 15  
Contre : ..... 0  
Abstention : ..... 1

## REGISTRE DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 novembre 2025

Date de la convocation :

20 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 novembre 2025

Date de la publication de la délibération :

3 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUAPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUAPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/11/04

### TARIFS COMMUNAUX – ANNÉE 2026

Suivant l'avis de la commission des finances et vie économique, réunie le 18 novembre 2025, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention,

➤ DECIDE d'appliquer, pour l'année 2026, les tarifs suivants :

CONCESSIONS CIMETIERE	10 ans : 88 € 15 ans : 130 € 30 ans : 198 €
MINI CONCESSIONS	15 ans : 385 € (1ère acquisition) 10 ans : 88 € (renouvellement) 15 ans : 130 € (renouvellement) 30 ans : 198 € (renouvellement)
COLUMBARIUMS	15 ans : 795 € (1ère acquisition) 10 ans : 88 € (renouvellement) 15 ans : 130 € (renouvellement) 30 ans : 198 € (renouvellement)

DROIT DE PLACE	Installations exceptionnelles : 25 € Installations fréquentes et régulières : 1 €
----------------	--

LOCATION DE SALLE*	Particuliers (1 jour) 160 € Particuliers (2 jours consécutifs) 260 € Particuliers (1/2 journée) 80 € Associations communales gratuit Utilisation exceptionnelle (durée 2h maximum) 5 €/h
--------------------	--

\*nettoyage des locaux par les utilisateurs (30 € appliqués par heure de ménage supplémentaire effectuée par l'agent communal lorsque la salle ne sera pas rendue en état).

REPAS CANTINE	Enfant	3,85 €
	Enfant hors commune	4,40 €
	Droit d'assiette*	1,10 €
	3 <sup>ème</sup> enfant et plus**	2,20 €

\* repas pris à la cantine mais non délivré par la commune : certificat médical obligatoire

\*\* repas pris à la cantine, simultanément avec les deux autres enfants (et les suivants) d'une même famille fréquentant l'école Saint Joseph de GUENGAT et domiciliée sur la commune de GUENGAT.

GARDERIE PERISCOLAIRE	Matin	1,65 €
	Soir	2,65 €
	Matin et Soir	3,65 €

3<sup>ème</sup> enfant : gratuité si présence simultanée au pôle enfance d'une même famille domiciliée sur la commune

Dépassement horaires : 5 € / ¼ heure

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**COMMUNE DE GUENGAT**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025  
Reçu en préfecture le 03/12/2025  
Publié le **03 DEC. 2025**  
ID : 029-212900666-20251128-20251105-DE

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Absents : 8  
Pouvoirs : 5  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

**REGISTRE DES DELIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :

20 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 novembre 2025

Date de la publication de la délibération :

3 décembre 2025

**Séance du 28 novembre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUAPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUAPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/11/05

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2**

Il est proposé de réaliser une modification budgétaire comme suit :

• Section fonctionnement

Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
731	73123	Taxes additionnelles	+ 12 000,00
		RECETTES	<b>+ 12 000,00</b>

Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
11	60628	Fournitures non stockées	+ 4 000,00
11	6132	Locations immobilières (boulangerie)	+ 4 000,00
66	6688	Charges financières (Intracting)	+ 4 000,00
		DEPENSES	<b>+ 12 000,00</b>

• Section investissement

Opération	Compte	Intitulé	Montant
ONA	2041511	Participation services DCSI QBO	- 1 300,00
ONA	2046	Attribution de Compensation (QBO)	+ 1 300,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission finances et vie économique réunie le 18 novembre 2025, à l'unanimité,

➤ DECIDE de procéder aux écritures ci-dessus.

Le Maire,



David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**COMMUNE DE GUENGAT**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025  
Reçu en préfecture le 03/12/2025  
Publié le **03 DEC. 2025**  
ID : 029-212900666-20251128-20251106-DE

Nombre de membres

En exercice : ....19  
Présents : .....11  
Absents : .....8  
Pouvoirs : .....5  
Pour : .....13  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 novembre 2025**

Date de la convocation :

20 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 novembre 2025

Date de la publication de la délibération :

3 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUAPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUAPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/11/06

**SUBVENTION ARBRE DE NOEL - ECOLE DE GUENGAT : ANNEE 2025**

Suivant l'avis de la commission finances et vie économique, réunie le 18 novembre 2025 et de la commission enfance jeunesse, réunie le 25 novembre 2025, le Conseil Municipal, par 13 voix pour (3 élus ne prennent pas part au vote),

- DECIDE de verser, pour l'année 2025, **15 €** par enfant pour l'arbre de Noël des enfants fréquentant l'école Saint Joseph de GUENGAT,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits sont inscrits au budget 2025.

Le Maire



David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
**COMMUNE DE GUENGAT**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025  
Reçu en préfecture le 03/12/2025  
Publié le **03 DEC. 2025**  
ID : 029-212900666-20251128-20251107-DE

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Absents : 8  
Pouvoirs : 5  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 novembre 2025**

Date de la convocation :

20 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 novembre 2025

Date de la publication de la délibération :

3 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUAPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUAPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/11/07

**SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ET CLASSE DE NATURE : ANNEE 2026**

suivant l'avis de la commission finances et vie économique, réunie le 18 novembre 2025 et de la commission enfance jeunesse, réunie le 25 novembre 2025, le Conseil Municipal, par 14 voix pour (2 élus ne prennent pas part au vote),

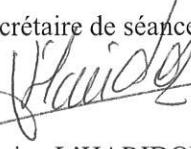
➤ DECIDE de verser, pour l'année 2026, dans les conditions définies par la délibération du 25 juin 1999, les subventions classe de neige et classe de nature comme suit :

- Séjour hors Bretagne **75 € / enfant** (élève à l'école St Joseph de Guengat et enfant guengatais en classe élémentaire)
- Séjour en Bretagne **55 € / enfant** (élève à l'école St Joseph de Guengat et enfant guengatais en classe élémentaire)

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget 2026.

Le Maire,  
  
David LE GOFF

La secrétaire de séance,  
  
Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : ..... 19  
Présents : ..... 11  
Absents : ..... 8  
Pouvoirs : ..... 5  
Pour : ..... 15  
Contre : ..... 0  
Abstention : ..... 1

## **REGISTRE DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 28 novembre 2025**

Date de la convocation :

20 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 novembre 2025

Date de la publication de la délibération :

3 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUAPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUAPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

### **MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ECOLE NAVALE A LANVEOC**

*« Entre la commune de Lanvéoc et la marine nationale, il existe une relation de l'ordre de l'intime.*

*C'est alors une toute jeune commune, à peine quinquagénaire qui se voit choisie, en 1920, pour accueillir l'un des 37 centres d'aviation français. Dans son édition du 25 Juillet 1928, le journal Ouest Eclair résumait ainsi la situation : « la solution Lanvéoc Poulmic est éminemment favorable du fait de la disposition naturelle des lieux. [...] La juxtaposition d'un terrain de si grande envergure et d'un plan d'eau abrité de plusieurs milles mètres carrés d'étendue représente un avantage unique qui impose véritablement la solution ».*

*Les liens entre la marine et la commune ne cessent de se développer. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, et après les importants dégâts subis par la ville de Brest, il est décidé d'implanter l'école navale à Lanvéoc.*

*La commune, fière des relations de confiance nouées, appose sur son blason les symboles de son prestigieux hôte, une ancre parée d'ailes, et arbore une devise au sens fort « Ene Hag Enor » (Ame et Honneur).*

*Une fierté qui se propage bien au-delà de la presqu'île, en Finistère comme en Bretagne, on ne parle plus de l'école navale ou de la base aéronavale mais de Lanvéoc Poulmic. En 150 ans d'existence, Lanvéoc Poulmic est devenu une marque, le symbole de l'excellence dans la formation maritime, une référence mondiale (sans chauvinisme breton !).*

*La base et l'école rythment la vie de la commune, ce sont 2 000 à 3 000 marins qui consomment le territoire de la presqu'île. Une étude a démontré que la présence de la marine à Lanvéoc génère 75% des emplois directs et indirects au sein de la péninsule.*

*Dans une vie à deux, le ciment, c'est l'amour bien évidemment, mais surtout la confiance. Si personne ne doute du premier, tant les liens qui unissent l'institution et la collectivité sont forts, c'est un peu du deuxième qui s'est perdu.*

*Lanvéoc est une commune à part dans la presqu'île de Crozon, elle ne bénéficie pas du rayonnement touristique de ses voisines, choisissant toujours « la Royale » au chant des promoteurs, comme dans un équipage toujours soudé, sûr des liens tissés. »*

\*\*\*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, par 15 voix pour et 1 abstention,

- Apporte son soutien à la commune de Lanvéoc et au territoire de la presqu'île de Crozon pour le maintien de l'école navale à Lanvéoc,
- Affirme l'importance des liens de confiance qui doivent régir les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Le Maire,



David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON